



qui a débité mon cheque ?

Par **F1CHF**, le **11/03/2025 à 11:09**

ma voisine de 94 ans (qui n'a plus toute sa tête)rnna du être "arnaquée" par une personne qui lui a demandé un cheque (maintenant débité)rnnsomme de 800 euros, nous avons contacté la banquernrnla réponse de la banque est :rn rnLe service m'est revenu mais il m'informe que la banque confrère n'est pas en mesure de nous fournir la photocopie du chèque. Je vais essayer de voir avec un autre service quel recours pouvons-nous avoir.rnrnque faire ?rn rnmerci

Par **chaber**, le **11/03/2025 à 17:07**

Bonjourrn rnbonjour et merci sont des marques de politesse dans les forumsrn rnLa durée de conservation d'un chèque une fois encaissé est de 5 ans.45 Cependant, depuis que les tribunaux l'acceptent, les banques conservent généralement une copie électronique de tous les chèques encaissés et détruisent les originaux.

Par **F1CHF**, le **11/03/2025 à 17:52**

donc bonjourrn rnle fraude est toute recente !rn rnla lecture de la reponse de la banque "**banque confrère n'est pas en mesure de nous fournir la photocopie du chèque.**" rn rnsoit ils ne veulent pas aider ou ilsne savent pas faire ! ca va pas être facile !rn rnnet déposer plainte ca va durer deux ans j'ai bien peurrn rnmerci pour votre aide